



ASSOCIATION DES AMIS ET DES ANCIENS ELEVES DU LYCEE LAKANAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 23 mars 2024

Lieu : Lycée LAKANAL (salle Leroy-Ladurie) 92330-SCEAUX

Ordre du jour : 1-Accueil des participants

2-rapport financier de l'exercice 2023 et approbation

3-Rapport moral par le Président et approbation

4-Election du comité

5- Informations diverses sur l'activité de 2023 et en cours

L'Assemblée Générale, présidée par Monsieur Gilles Mergy (Président de l'AAAELLK), est ouverte à 10h

Jean-Pierre Aujoulet assure le secrétariat de la séance.

Sur les 153 adhérents à jour de leur cotisations 2023, 16 sont présents et 6 ont envoyé un pouvoir et sont représentés.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, Gilles Mergy présente l'ordre du jour et donne ensuite la parole à M Stéphane Turpin qui, en sa qualité de trésorier va présenter le rapport financier relatif à l'exercice 2023, rapport qui a également été vérifié par Mme Sandrine Aucoin, vérificatrice des comptes.

Point 2 : Rapport Financier

Stéphane Turpin donne lecture du rapport financier en le commentant : (voir la PJ)

Les comptes établissent un résultat positif de + 352,97 euros en 2023. Stéphane Turpin précise qu'à la fin de l'exercice 2023 l'Association dispose de 13 065,47 euros répartis entre la Banque Postale (compte courant CCP dont le solde est de 489,72 euros et un livret A avec un solde de 20,79 euros) et un compte ouvert en cours d'année 2023 à la banque CIC de Bourg La Reine dont le solde au 31 décembre 2023 est de 12 554,96 euros.

En 2023, outre une subvention de 450 euros reçue de la Ville de Sceaux et une subvention de 500 euros de la ville de Bourg-La-Reine, la totalité des recettes provient des adhésions (153 adhérents en 2023) et d'une subvention de 600 euros de la banque CIC alors que la principale dépense est constituée comme les années précédentes par les frais engendrés par la prise en charge de l'organisation de la remise des diplômes du bac (remise en 2023 d'une plaquette offertes aux lauréats du bac avec photos de toute la promotion 2023 pour un cout de 3058 euros). Cette dépense a été partiellement prise en charge par une subvention de la banque CIC.

Stéphane Turpin informe l'Assemblée que les fonds de l'AAAELLK qui étaient déposés à la Banque Postale ont été transférés dans un nouveau compte « AAAELLK » au CIC de Bourg la Reine pour des raisons de facilité de gestion.

Gilles Mergy procède ensuite au vote des résolutions concernant le rapport financier :

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier et pris connaissance des comptes de l'exercice 2023, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés ainsi que la gestion de l'Association telle qu'elle ressort de l'examen du dit rapport.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos en 2023
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^e Résolution

L'Assemblée Générale, constatant que les résultats de l'exercice 2022 s'élèvent à **+ 352,97** euros approuve la proposition du comité et décide d'affecter cette somme en report à nouveau
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Point 3 : Rapport moral

Gilles Mergy présente le rapport moral de l'année 2023(voir PJ)

Gilles Mergy indique les diverses actions menées par l'Association en 2023

-Au bénéfice des élèves, il s'agit surtout de la remise du diplôme aux 350 lauréats du Bac de la cité scolaire incluant l'annexe Dupré. La cérémonie a bénéficié de la présence des maires des villes de Sceaux et de Bourg La Reine venus témoigner de leur complet soutien à la Direction du Lycée et à l'Association des Anciens Elèves. Le parrain cette promotion était Marc Deleplace, maître de conférences en Histoire à l'université de Paris Panthéon Sorbonne, musicien, ancien élève du Lycée et membre très actif lors des grands événements de Lakanal.

- En faveur des anciens élèves et des élèves de la mise en relation des logeurs et des élèves en Classe de Préparation aux Grandes Ecoles de la cité scolaire pour la recherche de chambres étudiantes (250 logements loués chaque année) ;

- en faveur de la notoriété du lycée par l'organisation de concerts et de visites guidées lors des journées du patrimoine qui rencontrent chaque année un très grand succès (près de 550 visiteurs en 2023) ;

Gilles Mergy met en exergue les autres actions conduites en 2023 :

- participation active de l'AAAELLK au forum des Associations de la ville de Bourg La Reine

-participation de l'AAAELLK) à l'accueil des nouveaux élèves des classes littéraires de Préparation au Grandes Ecoles

Dans le cadre de l'organisation de grands événements du 140e anniversaire du lycée, l'AAAELLK a organisé de grands événements :

- en partenariat avec la ville de Bourg la Reine venue de Julien Clerc pour un concert exceptionnel, le 23 mars, dans la salle de l'Agoreine à Bourg La Reine. Toutes les places ont été vendues en trois jours 4 mois avant le concert , Julien Clerc est resté en scène près de 2 heures en racontant entre chaque chansons des anecdotes sur ses études et sa vie à Lakanal où il est resté 13 ans ! comme dédicace sur l'affiche officielle Julien clerc à écrit «13 ans à Lakanal ça porte chance » .

-le 24 mars plantation d'un arbre majeur dans la grande pelouse du Lycée. L'essence de l'arbre, un Liquidambar, a été choisie par les élèves éco délégués du Lycée

-Au cours du deuxième trimestre présentation du « Hêtre pourpre » célèbre arbre dont l'âge estimé est de 220 ans au concours du plus bel arbre de France. Ce concours annuel organisé en particulier par l'ONF (Office National des Forêts) est un concours National. L'arbre est présenté au mois de juin à un jury de spécialistes qui sélectionne un arbre par région puis en Novembre c'est tout le public français qui est appelé à voter par votes électroniques. En 2023 150 arbres avaient été présentés dont 40 pour la Région « Ile de France ». Le Hêtre pourpre de Lakanal avait été sélectionné comme plus bel arbre de l'Ile de France. Finalement l'arbre du lycée Lakanal a terminé 2^e de France avec 4736 votes. Beau résultat, important pour l'image et la notoriété de la cité scolaire du « Lycée à la campagne »

.

Gilles Mergy a indiqué ensuite les actions qui pourraient être réalisées en 2024 et 2025 dans le cadre du 140^e anniversaire du lycée : une animation sportive avec les étudiants du lycée sur le thème du rugby en partenariat avec le club de top14 du Racing92, l'éventualité d'une réalisation d'une grande fresque au gymnase par un peintre de « street art » sur le thème du sport et des jeux Olympiques, un événement spécial en Octobre 2025 (140^eanniversaire de la première rentrée au lycée et si possible l'édition d'un timbre poste commémoratif « Lakanal 140 ans » dont les modalités sont encore à définir..

Un débat suit cette présentation, notamment au sujet d'un élargissement des journées du patrimoine aux visites du bâtiment scientifique, de la lingerie, du parc du lycée. L'organisation se heurte au manque de « guides » durant ces journées prévues les 21 et 22 septembre 2024 . L'idée de la création d'un annuaire des anciens élèves est aussi évoquée.

3^e Résolution

Après lecture du rapport moral et débat, l'Assemblée Générale approuve ce rapport et la gestion des administrateurs durant l'exercice 2023. **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Point 4 : Elections du comité

Comme le prévoit l'article 9 des statuts, les membres du comité sont élus pour 3 ans et ils sont rééligibles. Cette année 1 membre (Gilles Mergy)) voit son mandat arriver à expiration et un ancien

élève, M Gilles Lanceron, s'est porté candidat. Gilles Mergy a fait part de son intention de continuer son mandat au sein de l'Association.

Soumis au vote des présents ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Gilles MERGY propose alors le vote de la résolution suivante :

4^e Résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du mandat arrivé à échéance, de la candidature et du souhait de Gilles Mergy de poursuivre son mandat et de la candidature de Gilles Lanceron décide de renouveler le mandat de Gilles Mergy et de nommer Gilles Lanceron au comité pour une durée de trois ans comme le prévoient les statuts
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Point 5 : Nomination du bureau de l'AAAELLK

Comme le prévoit l'article 10 des statuts les membres du bureau sont nommés par le comité.

Gilles Mergy propose de continuer avec les mêmes membres du bureau qu'en 2023 ..

Le bureau est donc composé de :

Président : Gilles Mergy

Secrétaire Général : Jean-Pierre Aujoulet

Trésorier : Stéphane Turpin

Gilles Mergy propose de confier la mission de contrôleur des comptes à Sandrine AUCOIN, comme les années précédentes

Cette Proposition est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30

Jean-Pierre AUJOLET

(Secrétaire de séance)

Gilles MERGY

(Président)

